

Face au feu roulant des attaques du gouvernement, plus que jamais les personnels ont besoin de leurs organisations syndicales :

La responsabilité du congrès du SNCS est de dénoncer le soutien au protocole LPR

Front uni des syndicats de l’ESR, FO, CGT, FSU (SNESUP, SNCS et SNASUB) et UNEF
- Contre la LPR et son protocole
- Pour la défense inconditionnelle de l’enseignement supérieur et la recherche publics, des statuts et des libertés académiques !
Rupture du dialogue social !

Il y a un fait majeur auquel notre congrès ne peut ignorer : c’est l’approbation de la signature du protocole par la direction de notre syndicat qui a suscité l’indignation et la colère de nombreux syndiqués. Un protocole qui sacrifie les précaires sur l’autel de la LPR et dont il était clair qu’il devait servir de caution à la LPR. Le SNESUP et le SNASUB se sont unanimement prononcés contre ce protocole, la FSU n’a pas signé tout comme la CGT, FO et SUD.

Cette position met de fait le SNCS à la remorque des syndicats pro-LPR, (SGEN-CFDT, UNSA et SNPTES), de ceux qui, en acceptant de signer ce protocole, se placent ouvertement sur le terrain de la prise en charge de l’application de la future loi.

A bas la LPR et son protocole de « pseudo-revalorisation » !

Pourtant la LPR va provoquer une dégradation brutale des conditions de recherche et de vie de tous les chercheurs et IT d’où le profond rejet qu’elle suscite. Elle va instaurer la concurrence à tous les niveaux, généraliser la précarité et le fonctionnement par appel à projet au détriment des financements pérennes. Elle accélère la politique en cours qui mène l’ESR au bord de l’effondrement.

Elle vise à liquider le statut de la fonction publique et conduit à la dislocation de l’enseignement supérieur et des organismes de recherche publics, les deux étant étroitement imbriqués à travers le protocole LPR.

Le protocole inscrit le dispositif des chaires de « professeurs juniors » dans les procédures de recrutement des professeurs et des directeurs de recherche, symbole de la démultiplication des contrats précaires (CDI de mission, contrat doctoraux privé ...) prévue par la loi. Il acte ainsi la disparition du recrutement sous statut de la fonction publique.

En guise de revalorisation, le protocole met en place le régime indemnitaire prévu dans la LPR, qui place les agents en concurrence et généralise l’arbitraire et le clientélisme dans les rémunérations. C’est le moyen de récompenser les chercheurs les plus « performants » à répondre aux critères de la LPR, dans la recherche aux contrats, la mobilité public-privé, la création de start-ups, ceux qui ramèneront des sous aux labos et à l’université.

L’objectif est clairement l’uniformisation de tous les corps entre organismes de recherche et universités pour faciliter les mobilités entre eux. Il s’agit de lever tout frein à la dissolution des organismes et des universités dans de grands « pôles de recherche et d’innovation » concurrentiels et en voie de privatisation. C’est la fin programmée du statut de chercheur à temps plein.

En effet, le but de la LPR est d’accélérer le processus de formation de ces pôles régionaux qui fait passer progressivement les labos, les chercheurs et les IT sous la tutelle de leur direction. Ne sommes-nous pas déjà incités à signer nos articles avec comme affiliation principale l’université de rattachement et non pas notre organisme employeur ? Leur intégration dans « les activités des sites universitaires » sera inscrite dans leur contrat pluriannuel. Quel est l’avenir des labos et des chercheurs qui ne seront pas reliés aux « pôles d’excellence » ou à leurs thématiques ? Et ce d’autant plus qu’ils seront sous le couperet de l’évaluation de l’HCRES au pouvoir renforcé.

Un projet de loi réactionnaire sur toute la ligne

Au moment où ces lignes sont écrites le parcours législatif de la LPR n’est pas terminé mais elle sort amendée du sénat avec des modifications **approuvées par le gouvernement**, deux amendements s’en prennent aux libertés démocratiques et académiques et chapeautent la LPR.

La première ligne de cette loi devient : « **Les libertés académiques s’exercent dans le respect des valeurs de la République.** » c’est-à-dire se soumettre au bon vouloir du pouvoir politique avec des sanctions disciplinaires à la

clé. Un autre amendement porte sur la dispense de la procédure de qualification par le CNU pour le recrutement des chercheurs et enseignants-chercheurs, remettant ce pouvoir aux présidents d'universités.

Quel que soit l'avenir de ces amendements, ils indiquent clairement la volonté du gouvernement Macron-Castex-Vidal de **saper tous les fondements de l'enseignement supérieur et de la recherche publique conquis de haute lutte** et de les soumettre, y compris par la force au diktat du pouvoir politique et des besoins des capitalistes.

Ces amendements ne font que traduire en terme législatif les déclarations de Blanquer *qui* va jusqu'à accuser « la communauté universitaire, des organisations syndicales (UNEF, SUD éducation) » d'être les « *complices intellectuels du terrorisme* » voire « *des auteurs intellectuels des attentats* »! Et ce dans des termes que ne renierait pas le Rassemblement National.

L'objectif est de donner aux présidents d'universités toutes les rênes du pouvoir pour appliquer la LPR, brider les libertés académiques et bannir tout esprit critique, y compris en interdisant par la répression des mobilisations s'opposant à cette politique

Rompre avec le soutien au protocole LPR

Le gouvernement s'apprête à mettre en place tout un arsenal de décrets, de textes législatifs pour promouvoir la LPR dont l'un des piliers sera le protocole.

Dans sa prise de position pour la signature, la direction du syndicat affirme vouloir « *continuer à les porter [les revendications] pour faire évoluer ce protocole durant son application et au-delà* » (résolution CA du 8 octobre).

Comment encore prétendre que ce protocole pourrait évoluer dans le sens des revendications alors que son contenu est cadencé dans le cadre étroit de la LPR ?

Comment oser le prétendre alors que toutes les négociations qui se sont déroulées depuis des mois sur les soi-disant revalorisations salariales ont abouti à un tel protocole totalement asservi à l'application de la LPR ? (voir contribution FU *A bas la LPR et son protocole*)

Comment le prétendre alors que le gouvernement foule au pied sans vergogne toutes les libertés y compris les libertés académiques ?

En fin de compte, cette position revient à une offre de service à peine déguisée au gouvernement pour l'aider à appliquer sa loi. Le SNCS ne doit pas se transformer en syndicat d'accompagnement de ses contre-réformes qui constituent les pires attaques contre nos métiers et généralisent la précarité. Ses dirigeants doivent refuser tout soutien à sa LPR et à son application.

La responsabilité de ce congrès est de désavouer le soutien au protocole, qui décrédibilise notre syndicat alors qu'il est plus que nécessaire de combattre ce gouvernement engagé dans une offensive sans merci pour, avec la LPR, saper l'enseignement supérieur et la recherche publique et détruire les statuts.

L'heure est au front uni des syndicats de l'ESR, FO, CGT, SNESUP, SNCS SNASUB et UNEF

- **contre la LPR et son protocole,**
- **pour la défense de l'université et de la recherche publique, des statuts et du droit aux études pour les étudiants, des libertés démocratiques et académiques sur les campus.**
- **Pour exiger la création massive de postes statutaires de chercheurs et d'IT pour résorber la précarité, des financements pérennes pour la recherche, l'augmentation des salaires par celle du point d'indice.**

Telle est l'orientation que défend Front Unique. Nous vous appelons à la soutenir en votant et en appelant à voter pour le texte d'orientation Front Unique.

Front Unique appelle à voter contre le rapport d'activité de la direction sortante.

Le 6 novembre 2020

Premiers signataires :

Marie-Claire Saint-Lager, Institut Néel, Grenoble
Jean-Marc Tonnerre, Institut Néel, Grenoble
Jean-Marie Maillard, LPTMC, Sorbonne Université
Frédéric Kapusta, LPNHE, Sorbonne Université

Hélène Mac Leod, LATMOS, Sorbonne Université
Michel Quaggetto (IR), LPTMC, Sorbonne Université
Annie Lemarchand, LPTMC, Sorbonne Université

Ce congrès a été convoqué dans une totale précipitation, alors que les contraintes du confinement qui va imposer un mode visio au congrès peu propice aux échanges et aux prises de contacts notamment pour un courant minoritaire comme Front Unique. C'est pourquoi nous appelons tous ceux qui veulent nous soutenir ou nous rejoindre à nous contacter.

[Pour tout contact : marie-claire.saint-lager@neel.cnrs.fr]